

gens dans cette législature qu'il n'y en a eu depuis maintes années. Je crois pouvoir dire, vu les contacts que quelques-uns d'entre nous ont avec les organisations de jeunes gens dans tout le Dominion, que par notre bouche, jusqu'à un certain point, une certaine section de la jeunesse du Canada parle. Monsieur l'Orateur, je désire appeler l'attention de la Chambre sur une phrase remarquable du discours du trône, phrase qui me paraît pleine d'ironie. La voici :

En continuant d'adhérer aux fins et à l'idéal que se propose la Société des Nations et en cherchant, de concert avec les membres de la Société ainsi qu'avec d'autres Etats, à maintenir la paix par tous les moyens appropriés et pratiques, de même qu'à créer dans le monde un ordre de choses fondé sur la justice et l'équité.

Je désire que la Chambre songe un moment à ce que cela signifie et aux mesures que le Gouvernement a prises pour maintenir la paix. J'ai à peine besoin de rappeler aux honorables députés qu'en 1919, à la fin de la Grande guerre, la Société des nations fut organisée, et que, en signant le pacte de la Société, pour la première fois dans l'histoire de la race humaine, plus de cinquante nations abandonnaient leur droit souverain de faire la guerre. Mais en retour de l'abandon de ce droit, ces cinquante-sept nations exigeaient une garantie de sécurité collective. C'est là après tout la seule façon que vous et moi pouvons espérer vivre dans un monde respectueux des lois et paisible. Tout comme vous et moi dans l'Etat, en abandonnant certains privilèges d'attaquer un autre individu, recevons une certaine protection et certains privilèges, les nations de l'univers lancèrent cette noble expérience de renoncer à leur droit souverain de faire la guerre et, en retour, elles garantirent la sécurité collective aux nations qui acceptèrent le projet.

Après cela, les pays qui font partie de la Société des nations déclarent que l'Italie s'est rendue coupable d'agression envers l'Ethiopie. Je tiens à féliciter, séance tenante, le présent régime pour deux choses qu'il a accomplies. En premier lieu, nos gouvernants ont interprété d'une manière correcte le sentiment du peuple canadien lorsqu'ils ont décidé qu'il était en faveur de sanctions économiques; en second lieu, lorsqu'ils ont décidé que le peuple canadien ne voulait pas que le pays fût plongé dans les affres d'une guerre mondiale. C'est-à-dire que le Gouvernement a pressenti ce qui constitue le fondement de la psychologie du peuple canadien, à l'heure actuelle, à savoir que nous refusons de commercer avec un meurtrier tandis qu'il est en train de commettre son forfait; nous refusons de commercer ou de trafiquer avec un brigand tandis qu'il se livre à des actes de piraterie internationale. Voilà suivant moi quelle est l'attitude du peuple canadien et le Gouvernement l'a interprétée d'une façon absolument correcte.

Qu'est-il arrivé? Nous avons fait le geste d'adopter des sanctions économiques,—et je dis "fait le geste", car, il est évident que les sanctions ne visent qu'un but, c'est-à-dire prévenir la guerre. Les sanctions ne valent qu'en tant qu'elles sont efficaces. Pour ne citer qu'un exemple, nous savons à cette heure qu'il est absolument absurde de parler d'adopter des sanctions contre l'Italie ou n'importe quel autre pays, si ces sanctions ont pour effet de boycotter des produits dont ces pays n'ont pas besoin pour des fins de guerre. L'Italie peut fort bien se passer d'arbres de Noël, de chandèles de Noël et de "teddy bears"; cependant, il existe certains produits fondamentaux sans lesquels l'Italie ne serait pas en mesure de poursuivre la guerre.

Pour moi, le docteur Riddell a pris l'attitude logique, à savoir que si les sanctions doivent servir à quelque chose, elles doivent être efficaces et que dans notre siècle, la sanction la plus efficace connue c'est celle du pétrole. Napoléon a dit qu'une armée marche sur le pétrole; les armées modernes marchent sur le pétrole. Privée du pétrole, l'Italie ne pourrait continuer la lutte.

Qu'est-il arrivé? Le Gouvernement canadien a donné l'impression à tous les pays civilisés de l'univers que le Canada ne pouvait appuyer la déclaration faite par son représentant. Cet après-midi le premier ministre a expliqué que l'intention était de faire une déclaration assez semblable à celle de sir Samuel Hoare. Ce n'est toujours pas le sens qu'on lui a donné et d'après moi on pouvait l'interpréter dans ce sens que le Canada n'approuvait pas les sanctions de pétrole.

L'Italie a importé son essence de deux sources principales, de l'Anglo-Persion Oil Company, de la Grande-Bretagne et de la Standard Oil Company, des Etats-Unis. Quand M. Lloyd George déclarait, lors du dernier appel au peuple en Grande-Bretagne, que les réservoirs des avions survolant l'Ethiopie étaient remplis d'essence anglo-perse, la réponse faite par le président de la compagnie a été significative. "Nous observons les sanctions, dit-il; nous obligeons l'Italie à nous payer argent comptant." En d'autres termes le seul crime qu'on pouvait perpétrer aux yeux de certains intérêts financiers consistait à faire crédit à Mussolini. A cause de l'Anglo-Persion Oil Company de la Grande-Bretagne et de l'influence exercée avec résultats, nous constatons aujourd'hui que les sanctions du pétrole sont encore loin d'être appliquées comme c'en était tout d'abord l'intention. Pourquoi donc? Est-ce parce que l'influence des industriels pétroliers sur les gouvernements est trop considérable? Est-ce parce que ceux qui s'enrichissent du commerce pétrolier ont bien plus de poids dans les con-